

APPEL À CANDIDATURE
RESIDENCE DE MARS À JUIN 2026
OU
RÉSIDENCE DE SEPTEMBRE À DÉCEMBRE 2026



PRÉSENTATION DE LA RESIDENCE

Chaque année depuis 1989, le programme de résidences de l'Atelier Calder permet à des artistes de poursuivre leur démarche artistique, d'expérimenter et de créer de nouveaux projets dans un environnement exceptionnel : l'ancien atelier de l'artiste américain Alexander Calder, situé à Saché (Indre et Loire, France). La résidence est l'occasion pour l'artiste de produire des œuvres inédites qui pourront ensuite être exposées dans une institution en collaboration avec l'Atelier Calder.

L'Atelier Calder bénéficie du soutien du Ministère de la Culture, Drac Centre - Val de Loire, de la Région Centre - Val de Loire, et de la Calder Foundation.

L'Atelier Calder est membre du réseau national Artsenresidence et de Devenir.Art le réseau des arts visuels en Région Centre - Val de Loire.



APPEL À CANDIDATURE RÉSIDENCE À L'ATELIER CALDER

L'Atelier Calder propose un programme annuel de deux résidences, afin d'apporter un soutien à des artistes développant des projets dans le champs des arts visuels (installations, sculpture..), qui interrogent, les notions d'espace et de volume.

Cet appel à candidature s'adresse aux artistes engagé.e.s dans une démarche professionnelle depuis plusieurs années, de nationalité française et étrangère, sans limite d'âge, ayant un parcours professionnel confirmé sur la scène artistique internationale.

L'année 2026 célébrera le centenaire de l'arrivée en France de Calder et les 50 ans de sa mort (1976 - 2026). À cette occasion, l'Atelier Calder propose aux artistes invité.es en 2026 de participer à des résidences qui s'inscriront dans une programmation plus large en Région Centre.

Les candidat.es pourront préciser dans la fiche d'information pour quelle période de résidence ils ou elles souhaitent postuler :

- résidence n°1 de mars à juin 2026, à l'issue de cette résidence, l'artiste bénéficiera d'une exposition fin 2026 au Centre d'art des Tanneries à Amilly (45) www.lestanneries.fr
- résidence n°2 de septembre à décembre 2026, pendant sa résidence, l'artiste sera invité.e à participer au Festival AR(t)CHIPEL à l'automne 2026, par la présentation à l'Atelier Calder des œuvres réalisées durant son séjour.

Conditions de la résidence :

Mise à disposition d'un atelier de 300 m2 sur deux niveaux, équipé d'un outillage générique.

Mise à disposition d'une maison équipée (450 m2) et d'un véhicule, l'artiste doit être titulaire d'un permis de conduire français ou international.

Une équipe de deux salariés (le responsable et la coordinatrice de la résidence) accompagne l'artiste, en assurant un suivi technique de la production, administratif, et logistique. L'équipe de l'Atelier Calder informe l'artiste des ressources matérielles et culturelles de la région et lui en facilite l'accès. L'artiste s'engage à échanger sur son projet avec l'équipe de l'Atelier Calder.

Le processus de sélection étant basé sur le projet artistique proposé par l'artiste dans son dossier de candidature, toute modification substantielle au projet doit être discutée avec l'équipe de l'Atelier Calder pour garantir sa faisabilité technique et budgétaire.

Les artistes sélectionné.e.s doivent être libéré.e.s de toute activité professionnelle (enseignement...) pendant leur séjour et s'engager à un temps de présence maximum.

Une convention de séjour sera signée, spécifiant les engagements de l'Atelier Calder et ceux de l'artiste sélectionné.e



Des événements ponctuels, pourront être organisés sous forme de visite d'atelier et de rencontres avec le public en présence de l'artiste. D'autres actions en direction des publics pourront être proposées à l'artiste sélectionné.e.

Aides financières :

Chaque artiste bénéficie d'une allocation de résidence d'un montant de 5000 € directement versée à l'artiste en plusieurs fois et d'un budget d'aide à la production artistique de 6000€ géré directement par l'Atelier Calder.

Calendrier :

Lancement de l'appel à candidature : 7 février 2025

Clôture de la réception des candidatures : 9 mars 2025. Tout dossier reçu au-delà de cette date ne sera pas étudié.

Etude et pré-sélection des candidatures : mars- avril 2025

Entretiens individuels avec chaque artiste pré - sélectionné e: fin avril 2025

Réponses aux candidat.e.s uniquement par email

DOSSIER DE CANDIDATURE POUR LA RESIDENCE N°1 : MARS - JUIN 2026

Le choix des artistes est effectué par un comité artistique composé du Président de l'Association et de ses membres, de professionnels, de représentant.e.s institutionnels et de partenaires de l'Atelier Calder.

À la suite de sa résidence à l'Atelier Calder, l'artiste sera invité.e à présenter les œuvres produites durant son séjour à Saché au sein d'une autre institution culturelle située en Région Centre, Le Centre d'art - Les Tanneries situé à Amilly (45). www.lestanneries.fr
Cette exposition se tiendra à partir de l'automne 2026.

Pour cette période, il s'agit donc d'une double invitation : une résidence suivie d'une exposition, cela doit être pris en compte dans la proposition du projet artistique proposée par les artistes, en terme de réalisation et d'adaptation au calendrier.

Une attention particulière est portée aux critères suivants :

- qualité du parcours artistique
- Intérêt du projet de résidence en lien avec un projet d'exposition (exigence et perspective artistique)

Éléments à fournir rassemblés dans un seul document PDF intitulé : Nom Pré-nom Résidence n°1/2026 :

- Fiche d'information complétée accompagnée de la copie du Permis B (obligatoire)
- CV (2 pages maximum)
- Un texte de présentation de la démarche artistique (1 page maximum)
- Entre 10 et 20 images d'œuvres légendées représentatives du travail de l'artiste
- Un texte de présentation du projet de résidence et d'exposition (2 pages maximum) :
 - description du concept
 - une fiche technique précisant les moyens nécessaires à sa mise en œuvre, le processus de production, un budget estimatif...

DOSSIER DE CANDIDATURE POUR LA RESIDENCE N°2: SEPTEMBRE - DÉCEMBRE 2026

Le choix des artistes est effectué par un comité artistique composé du Président de l'Association et de ses membres, de professionnels, de représentant.e.s institutionnels et de partenaires de l'Atelier Calder. Une attention particulière est portée à la qualité du parcours artistique et à l'intérêt de la proposition du projet de résidence (exigence et perspective artistique).

À la suite de la résidence n°2, l'Atelier Calder participera au Festival AR(t)CHIPEL, à l'automne 2026 avec une ouverture au public durant cette période. L'artiste invité en résidence de septembre et décembre accepte de participer au Festival AR(t)CHIPEL, en présentant l'œuvre (ou les œuvres) produite.s à Saché au cours du Festival AR(t)CHIPEL.

Organisé depuis 2023, dans le cadre des Nouvelles Renaissance, soutenu par la Région Centre-Val de Loire (nouvelles-renaissances.com), le Festival AR(t)CHIPEL propose des ouvertures d'atelier d'artistes, de résidences, de conférences et des rencontres avec des artistes, dans toute la Région Centre. Cet événement doit être pris en compte dans le projet proposé par les artistes en terme de réalisation et d'adaptation au calendrier du Festival. La participation à cet événement donnera lieu à un budget supplémentaire.

Éléments à fournir rassemblés dans un seul document PDF intitulé : Nom Prénom Résidence n°2 /2026 :

- CV (2 pages maximum)
- Fiche d'information complétée accompagnée de la copie du Permis B (obligatoire)
- Un texte de présentation de la démarche artistique (1 page maximum)
- Entre 10 et 20 images d'œuvres légendées représentatives du travail de l'artiste
- Un texte de présentation du projet de résidence (2 pages maximum) :
 - description du concept
 - une fiche technique précisant les moyens nécessaires à sa mise en œuvre, le processus de production, un budget estimatif...



Les dossiers de candidatures doivent être adressés uniquement par email en format PDF (5 Mo – 10 Mo maximum) à : residence@atelier-calder.com ou par WeTransfer.
Les dossiers peuvent être rédigés en français ou en anglais.
Date limite de réception le 9 mars 2025

Les dossiers incomplets ou ne respectant pas le format demandé ne seront pas étudiés.

Pour plus de renseignements :
Corinne Bouvier / Coordinatrice de la résidence
corinnebouvier@atelier-calder.com



FICHE D'INFORMATION

NOM / PRENOM :

NATIONALITE :

DATE DE NAISSANCE :

ADRESSE :

TEL :

EMAIL :

SITE INTERNET :

RESEAUX SOCIAUX :

PERMIS B : OBLIGATOIRE - Merci de joindre une copie de votre permis

L'Atelier Calder est situé en zone rurale sans transport en commun à proximité, les résident.es doivent être titulaires d'un permis B français valide ou permis international valide.

CHOIX DE LA PERIODE DE RESIDENCE :

Merci d'indiquer pour quelle période vous souhaitez postuler :

- Résidence n°1 : Mars - Juin 2026 (suivie d'une exposition au Centre d'art d'Amilly)

- Résidence n°2 : Septembre - Décembre 2026 (période du Festival AR(t)CHIPEL).

A noter : Il ne sera pas possible de modifier la période de résidence une fois confirmée par l'Atelier Calder et par l'artiste.